

B 15 *Chez François
Dumoulin.*

Au nord, le chemin d'Hubertus à Michoury. Depuis la croix de Michoury jusqu'au bout de la Vigne que bord ce chemin au Nord-Ouest; ensuite, par le Côté Est d'elles pièces, on tourne à droite pour prendre à gauche la limite d'une terre à M^r Rousselot & d'un mur extérieur d'un bâtiment au même; traverser le Chemin de Bray, François Dumoulin; puis passer, en ligne brisée, à l'Ouest et au Nord d'une autre terre à M^r Rousselot; au bout d'un vigna à Jean Corvain; enfin, par le côté nord de la terre dudit Corvain, atteindre le chemin d'Hubertus François Dumoulin à la vignette; alors, on entre à gauche dans ce chemin où l'on prend à droite le Côté Nord du pré de Jean Guillemet dit Comète; parvenu ainsi au Canal du petit Marchais, on en suit le Cours jusqu'au chemin des Voies de la prairie au lac commun d'Hubertus François Dumoulin; là, on entre à droite dans ce chemin pour prendre bientôt à gauche celui qui conduit de arbanne au petit Marchais et enfin celui du dit Marchais à la croix de Michoury.

B 16 *Le Sartre.*

Au nord. Est, le chemin de la croix de Michoury au petit Marchais. — au S. O., la limite du petit Marchais au Ministère jusqu'à un haie à droite au bout d'une longue pièce de pré à M^r Rousselot; alors, et par cette haie, on va passer au bout d'une terre de Jean Vigne à une Jean plus dans la haie qui borde au levant & au nord un autre terre à ce dernier, haie au bout de laquelle on se prend un autre marquant la limite Ouest d'une Vigne à Jean Robertus; enfin, d'un angle Nord-Ouest de cette Vigne et en tournant un peu à gauche, on se prend à droite le Côté Ouest d'un grand vigna à M^r Buisson; atteignant ainsi le chemin d'Hubertus à la croix de Michoury limite Nord du lieu dit.

B 17 *Grands champs.*

Au nord, le chemin du Ministère au petit Marchais. à l'Est, le chemin de Bray François Dumoulin au Colombier jusqu'à l'angle Sud d'une longue pièce de terre ou Cote à M^r Buisson. Là, on prend à droite le Côté Sud de cette pièce et la limite Ouest d'une Vigne à Jean Corvain; pour atteindre et suivre vers le Sud-Ouest un chemin de Servitude qui passe au bout d'une assez grande vigna à M^r Rousselot et au bout d'une autre terre grande au même; ensuite on quitte ce chemin pour se diriger d'abord au nord et après à l'Ouest, dans la limite de cette terre et gagner ainsi le chemin du grand Marchais à la laverie qui complète à l'Ouest la limite du lieu dit.

B 18 *Cours du Petit
Marchais.*

Au nord, la route du petit Marchais à Surlabue à l'Est, le lit de la Lizonne (limite de S. Paul). au Sud, la rivière de la Lizonne jusqu'au chemin de la Galvère; au Sud-Ouest, le Côté Nord-Est du dit chemin; à l'Ouest, & à partir d'Hubertus de la Galvère, le chemin du Colombier au petit Marchais jusqu'à la route de Surlabue.

B 19 *La Galvère.*

Au nord, le chemin du Colombier au petit Marchais jusqu'à la croix de la Galvère, — au Nord-Est, le chemin de la Galvère; pour avoir les mêmes parties du lieu dit. — au S. O. Est et au S. O. Ouest, le lit principal de la Lizonne et le bras de cette rivière forment limite avec les communs des allemands (Dordogne) à l'Ouest, le bras de la Lizonne qui passe au bout du chemin du petit Marchais, et ce chemin.

B 20 *Grand Marchais.*

Au S. O., et à partir de la Croix de la Galvère, le chemin du petit Marchais au Colombier. à l'Ouest, le chemin des prés des Marchais au Grand Marchais; jusqu'à la Cour de Pierre Chamette; alors, on prend à gauche le Côté S. O. de cette Cour pour aller passer successivement & en ligne brisée, à l'Ouest de cette Cour